Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401297-20260414-2026_04_18-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2026

Publié le 17 avril 2026

ARRETE N°A_2026_n° 04 - 18
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : Monsieur Frédéric MICHEL
Domicilié : 896, avenue d'Avignon 84700 Sorgues Pour : La création d'une ouverture d'accès Adresse : Chemin du Bois Marron

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
VU la délibération n°DEL_2026_15 de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 portant élection du Maire,
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Monsieur Frédéric MICHEL,
VU la déclaration préalable de travaux enregistrée sous le N° DP 084 129 26 00010, délivrée favorable en date du 03 février 2026,
CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
DE 2	**Chemin du Bois Marron**	**425**

Fait à Sorgues, 14/04/26

Le Maire,

MAIRIE DE SORGUES - 84700 - CEDEX - R.F.

Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le .....
Et de l'affichage / notification le .....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
Rappel : Depuis le 1er janvier 2012, **les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique.**
La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.